

LA PERTE ET LE MANQUE IMPOSSIBLES LA KBAR LA KHBAR, SANS TOMBES SANS NOUVELLES¹

Dr J.-M. Lemaire

Qui veut se souvenir doit se confier à l'oubli, à ce risque
qu'est l'oubli absolu et à ce beau hasard
que devient alors le souvenir.

Maurice Blanchot

C'est en tant que psychiatre et clinicien de réseau que je me sens autorisé à écrire ces lignes, à cet endroit. Dans une optique traditionnelle ma pratique a toujours chevauché deux domaines : le « psychique » et le « social ». Mais une telle affirmation proposerait l'existence d'un « psychisme » qui ne soit pas social.

Avant de poursuivre, deux remarques seront encore nécessaires :

La première : mon expérience dans les contextes de violence intentionnelle m'enseigne que les familles dont un ou plusieurs membres ont disparu sont les plus difficiles à accompagner dans la perte, la colère et la tristesse. La seconde : je suis toujours surpris de trouver des gens qui s'interrogent sur la capacité des Algériens à affronter les questions de justice et d'éthique (comme s'ils étaient frappés d'une « incapacité » intrinsèque) ? Depuis que je viens en Algérie, je n'ai jamais rencontré que des citoyens préoccupés de justice relationnelle.

Un exemple frappant me revient en mémoire : au cours d'une « Clinique de Concertation » à Tipaza, une grand-mère, née en 1928, dont la fille et le beau-fils ont été assassinés pendant la décennie noire, déclare : « j'ai été moudjahida, j'ai élevé mes enfants et je dois élever mes petits-enfants (les enfants de sa fille et de son beau-fils) ». Quelle formule pourrait mieux résumer l'imbrication de la petite et de la grande histoire ? L'on trouve dans cette réponse trois propositions qui disent toute la complexité de l'histoire de l'Algérie. Cette dame s'est battue, a risqué sa vie pour l'indépendance de son pays, puis elle a élevé ses enfants dans un pays en construction, et enfin, elle s'est retrouvée à élever ses petits-enfants orphelins parce qu'un conflit interne a ravagé son pays – celui-là même qu'elle a défendu et bâti.

PARIER SUR LE PROCESSUS EXTENSIF DES PRATIQUES DE RECONSTRUCTION

Considérer la violence comme une réalité non-humaine est une erreur. Il faut éviter de qualifier les bourreaux de « monstres », les excluant ainsi de l'espèce humaine. Le livre de Françoise Sironi *Bourreaux et victimes : Psychologie de la torture*² est à cet

¹Avant-propos de *A fleur de silence*, Anaïs Pachabézian, [Barzakh] 2010

²Sironi F., *Bourreaux et victimes : Psychologie de la torture*, Paris, Odile Jacob, 1999.

égard édifiant : il analyse les formes de la violence, révèle le degré d'extrême intelligence et de sophistication des bourreaux et décrit en détail leurs cursus de formation. L'horreur est du registre de l'humain. Ainsi, les agresseurs pensent le caractère extensif de leur pratique destructrice (le viol, par exemple, garantit la propagation de la destruction dans toute la collectivité, la disparition volontaire a aussi ce caractère extensif dans le temps et dans l'espace).

L'expérience dans des contextes affectés par des conflits internes, (Croatie³, Bosnie, Kosovo, Albanie, Algérie⁴), révèle une étonnante discordance entre les méthodes de la destruction qui adoptent des dynamiques extensives, et celles de la reconstruction par la thérapie, qui ont tendance à confiner, cloisonner, réduire l'espace à celui du cabinet de consultation. Plusieurs projets thérapeutiques dans lesquels nous avons été impliqués ont fait un pari sur un rééquilibrage de ces dynamiques : confrontés à des méthodes extensives de destruction, les thérapeutes ne pourraient-ils pas à leur tour proposer des méthodes extensives de reconstruction ? Il a fallu renverser certaines pratiques, remettre en question de manière radicale les formations sacralisant l'alcôve, le boudoir, ouvrir désormais les portes du cabinet de consultation et travailler en réseau afin d'initier une dynamique reconstructrice au sein même de la collectivité blessée. Tels sont les « principes régulateurs » de la « Clinique de Concertation » au service du Travail Thérapeutique de Réseau⁵.

THÉRAPIE CONTEXTUELLE, OUBLI, MÉMOIRE

Cette démarche se nourrit de la « Thérapie Contextuelle », modèle de thérapie proposé par le psychiatre hongrois, I. Boszormenyi-nagy né en 1920, mort en 2007. Cette méthode thérapeutique s'appuie sur la qualité des liens, sur ce qui les nourrit et les fonde, introduisant les notions de mérite, de dettes, de considération, d'équilibre entre le « *Between Give and Take* ⁶ » En procédant avec une prudence infinie, cette approche peut aider à travailler dans le contexte algérien actuel, dans lequel des professionnels sont chaque jour confrontés à des détresses familiales qui débordent du strict drame intime et touchent au domaine de la justice relationnelle collective.

En 2003, à la suite du tremblement de terre de Boumerdes, les professionnels ont été « contraints » de travailler en espace ouvert en collaboration avec de nombreux intervenants et plusieurs familles. Dans ce contexte (de violence non intentionnelle), la question de la justice se posait déjà. Au lendemain d'un conflit interne où la

³ A. Chauvenet, V. Despret, J.-M. Lemaire, *La Clinique de la Reconstruction*, L'Harmattan, Paris 1996.

⁴ HELLAL, S., & LEMAIRE, J.-M., *De Proche en Proche, Proximité et Travail Thérapeutique de Réseau en Algérie*. Alger, barzakh 2016

⁵ Pour plus de détails, voir le site : <http://www.concertation.net/>

⁶ Entre Donner et prendre. *Between Give And Take: A Clinical Guide To Contextual Therapy* - Boszormenyi-Nagy, Ivan Krasner, Routledge, 2001

violence intentionnelle a été pratiquée, ces questions convoquent avec d'autant plus d'acuité les intervenants.

La lecture du texte de l'helléniste N. Loraux⁷ *De l'amnistie et de son contraire* est riche d'enseignements. On y apprend qu'à Athènes, l'amnistie était imposée. Une loi interdisait de se rappeler des malheurs. Obligation et devoir d'oubli régnaient, leur transgression pouvait être sanctionnée de la peine capitale. Mais souligne-t-elle, cela permettait, paradoxalement, de maintenir vivant le souvenir et de garantir l'impossibilité de l'oubli. L'obligation d'oubli contribuait à fonder la mémoire, et donc la Cité. Un oubli neutralisé par son injonction même : étonnant paradoxe à mettre en culture pour rappeler l'immense complexité de la situation et questionner ce que nous risquerions de prendre pour des évidences.

CONVERTIR LA COLÈRE ET LE DROIT DE REVANCHE EN FORCE CONSTRUCTRICE : L'EXONÉRATION PLUTÔT QUE LE PARDON

La colère peut devenir un sentiment nocif pour la collectivité, une émotion potentiellement dangereuse pour l'avenir de la communauté, elle doit être transformée. C'est pourquoi la collectivité, doit, comme chez les A'ara, habitants d'une île du Pacifique occidental, organiser une « cérémonie du dénouement » destinée à convertir « la colère » en « tristesse ».

La « Clinique de Concertation » propose d'être en quelque sorte, elle aussi, une cérémonie du dénouement. Dans un espace qui réunit gens qui travaillent ensemble et gens qui vivent ensemble, on ne rend pas la justice, on établit les faits, on fait l'inventaire des traces et dommages, on reconnaît les colères justifiées et on se lance ensemble à la recherche des ressources résiduelles pour amorcer les opérations réparatrices. On ne travaille pas au pardon, on essaye d'accompagner le ou les usagers victimes d'un dommage subi, vers l'exonération.

Dans une version extrêmement simplifiée, « exonérer » signifie que si la personne auteur du préjudice reconnaît qu'elle est responsable et, par conséquence, redevable envers de la personne victime, cette dernière pourra renoncer à des compensations destructrices pour le dommage subi. La dette n'est en aucun cas effacée.

La démarche clinique (menée à l'échelle locale, des usagers, des familles) soutient la personne ayant subi le préjudice à établir un bilan de la situation – au regard notamment des conséquences pour l'avenir – et à renoncer aux compensations destructrices vis-à-vis de l'auteur du préjudice si celui-ci fait la preuve d'une prise en compte du dommage subi par la victime. Car, indique la Thérapie Contextuelle, le travail d'exonération peut réamorcer une légitimité constructrice, et enclencher une

⁷ Également auteure de *La Cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Payot, Paris, 1997, 191 p.

spirale relationnelle positive dans laquelle l'avenir sera moins hypothéqué par le droit de revanche.

Annuler le droit de revanche par l'oubli imposé ou l'amnistie peut se révéler destructeur, générer une nouvelle injustice ; mais faire justice par une compensation destructrice, ou macérer dans un droit de revanche, fut-il légitime, risque de détruire le lien collectif nécessaire à la survie de chacun.

L'exonération est différente du pardon. Celui-ci impose à la victime un acte sacrificiel de générosité (alors que celle-ci reste convaincue de la culpabilité de son bourreau) ; celle-là en revanche découle d'un tout autre processus long et délicat : la personne ayant subi le préjudice, aidée par des professionnels, suspend dans un premier temps son droit de revanche pour une appréciation des options, des efforts et des limites de l'autre (l'agresseur) puis, dans un second temps, renonce à ce droit de revanche, pour lui préférer l'attention aux générations futures et la responsabilité à l'égard de l'avenir. Tel processus n'aura lieu qu'à condition que *le dommage subi soit reconnu*.

À l'échelle d'une famille, la « Clinique de Concertation » tente de créer des espaces intermédiaires où le débat deviendra possible, où se redistribuera la responsabilité d'une impossible justice parfaite et où pourront s'amorcer des processus reconSTRUCTEURS. Au cas par cas, prudemment, elle se propose de participer à l'élaboration d'alternatives à la revanche.

Le professionnel ne prétendra pas se substituer aux responsables politiques. La « Clinique de Concertation » n'œuvre pas à l'échelle « totale », de l'Etat, des wilayas, des APC. Son niveau d'intervention est local, focalisé sur les démarches de voisinage, de « Proche en Proche ».

Les imperfections des travailleurs sociaux sont au service d'un perfectionnement des autorités politiques. L'action des professionnels de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle se situe « dans l'ombre et le local ». Rien de plus.